

La société Rivers and Canals in Europe, qui gère le port de plaisance de la [COMMUNE DE CAPPY](#) / T : 03.22.76.66.03, connaît des difficultés importantes depuis quelques temps, suite à l'interdiction de naviguer sur la Somme. En effet, à cause de la multiplication d'une algue, le Département a engagé de gros travaux qui rendent la navigation impossible, entraînant ainsi logiquement un arrêt de l'activité du port de plaisance. L'entreprise souhaite que le Département verse une indemnisation, qu'elle chiffre entre 10 000 et 15 000 euros par mois.